

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Service Connaissance Information
Développement Durable Autorité
Environnementale

Pôle Autorité Environnementale

Téléphone : 04 26 28 67 56
Courriel : ac-dreal-ara@developpement-
durable.gouv.fr

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

DEMANDE D'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE SUR UN DOCUMENT D'URBANISME

N° d'enregistrement du dossier : 2018-ARA-AUPP-00470

N° Garance : 2018-004479

Intitulé du projet : Déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU
(Aménagement d'une résidence de tourisme des Clarines)

Localisation : Commune de Les-Deux-Alpes (commune déléguée Venosc) dans le
département de l'Isère

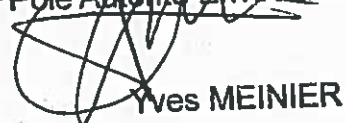
Maître d'ouvrage ou demandeur : Mairie

Dossier reçu le 10/04/2018

L'avis sera émis dans les 3 mois à compter de la date de réception du dossier, **soit au plus tard le 10/07/2018**

À l'issue de ce délai l'avis de l'AE sera réputé sans observation.

Pour la Directrice et par Délégation,
Pôle Autorité Environnementale



Yves MEINIER